

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CRÉATION D'UN GIRATOIRE (RD 941 - RD 87) ET D'UNE VOIE DE DESSERTE (RD 86) DE LA ZONE INDUSTRIELLE NORD DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE PRÉSENTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Le public est prévenu qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 16 avril 2015, une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de création d'un giratoire (RD 941 - RD 87) et d'une voie de desserte (RD 86) de la zone industrielle Nord de SAINT-POL-SUR-TERNOISE, présenté par le Département du Pas-de-Calais, sur le territoire de la commune de SAINT-POL-SUR-TERNOISE et une enquête parcellaire, en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation, auront lieu conjointement et en mairie de SAINT-POL-SUR-TERNOISE, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 15 juin au vendredi 3 juillet 2015 inclus.

Monsieur Michel REUMAUX, responsable du service Qualité/Sécurité/Environnement d'une entreprise SEVESO, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur REUMAUX, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Christian BOULANGER, retraité de la Police Nationale, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée des enquêtes, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquêtes, comprenant les pièces exigées au titre du code de l'expropriation, en mairie de SAINT-POL-SUR-TERNOISE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de SAINT-POL-SUR-TERNOISE. Concernant l'enquête parcellaire, les observations sur les limites des biens à exproprier pourront également être envoyées par courrier au Maire de SAINT-POL-SUR-TERNOISE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAINT-POL-SUR-TERNOISE, pour recevoir ses observations sur l'utilité publique de l'opération :

- le lundi 15 juin 2015, de 9h00 à 12h00 ;
- le samedi 20 juin 2015, de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 24 juin 2015, de 14h00 à 17h00 ;
- et le vendredi 3 juillet 2015, de 14h00 à 17h00.

A l'issue des enquêtes, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête préalable à la DUP du projet et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée ainsi que son procès-verbal de l'opération d'enquête parcellaire et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Une copie de ces documents sera déposée en mairie de SAINT-POL-SUR-TERNOISE et en préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) pour y être tenue à la disposition du public. Elle sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Déclarations d'utilité publique – Expropriations / ST-POL-SUR-TERNOISE (RD86-87-941) Création d'un giratoire et d'une voie de desserte de la ZI Nord ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la Préfète du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).